

**Service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux
(SATESE)**

Arrêté portant nomination au comité de gestion du SATESE

Le Président du Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3221-7 et R3232-1-4,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale n° CD20150428_8 du 28 avril 2015 désignant les conseillers départementaux au comité de gestion du SATESE,

Vu l'arrêté n° AD 2021-268 du 15 février 2021 portant création et attribution de compétences du comité de gestion du SATESE,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de 3 postes vacants au sein du comité de gestion du SATESE pour le collège des membres représentant les maîtres d'ouvrage de station d'épuration et de structure de gestion de cours d'eau, et plus généralement les collectivités pouvant bénéficier des services du SATESE,

Arrête

Article 1^{er} - L'article 3 de l'arrêté n°AD 2015-1034 du 3 juin 2015 est modifié comme suit.

Sont désignés :

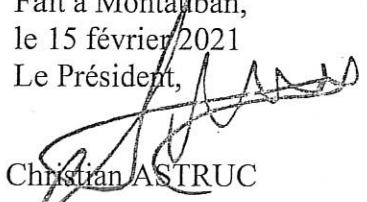
- en qualité de Président de l'association des Maires de Tarn et Garonne, Monsieur Bernard PEZOUS
- en qualité de représentant de collectivités exerçant les compétences assainissement et/ou milieux aquatiques, et pouvant bénéficier des services du SATESE :
 - Monsieur Bernard PAILLARES, Maire de Saint-Nauphary,
 - Monsieur Christian QUATRE, Maire de Léojac - Bellegarde.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté AD n°2015-1034 du 3 juin 2015 demeurent inchangées.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfète de Tarn et Garonne, publié et notifié aux intéressés.

Article 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Fait à Montauban,
le 15 février 2021
Le Président,


Christian ASTRUC